

Partenaire du développement du Nord



Société de crédit commercial du Nunavut

sera le

fournisseur de solutions financières de choix

de la communauté d'affaires du Nunavut.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre d'accompagnement	1
Message du président	2
Message de la directrice générale	4
Mandat	6
Mission	7
Vue d'ensemble de la Société	8
Chaîne de responsabilité de la Société	13
Rapport de gestion	15
États financiers	
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS	34
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	36
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	38
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION	39
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	40
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	41
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	42
ANNEXES	55

Lettre d'accompagnement

L'Honorable Edna Elias
Commissaire
Gouvernement du Nunavut

Madame la Commissaire,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de crédit commercial du Nunavut pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Le tout respectueusement soumis,

L'Honorable Peter Taptuna
Ministre responsable de la
Société de crédit commercial du Nunavut

Message du président

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom du conseil d'administration de la Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN), le rapport annuel 2012-2013.

Notre Société a connu une autre année sous le signe du progrès.

Je suis heureuse de signaler que le vérificateur général du Canada a produit un rapport de vérification favorable à l'égard de la SCCN pour l'exercice financier clos le 31 mars 2013. Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Il n'y a eu aucun changement dans la composition du conseil au cours de cet exercice.

Le manuel de gestion et de conduite, le manuel de comptabilité, le d'orientation du conseil et de gestion du crédit guident les membres du personnel de la SCCN dans l'exercice de leurs diverses fonctions. Tous ces guides ont déjà reçu l'approbation ministérielle.

La SCCN n'a connu aucun roulement de personnel au cours de l'exercice. La Société a maintenant comblé cinq des six postes à pourvoir. Des plans de formation ont été rédigés pour toutes ces dotations. Il me fait plaisir de vous annoncer que 40 % des postes de la Société sont occupés par des Inuits.

Chaque année, la SCCN tient un atelier sur la planification stratégique avec les membres du conseil et la direction supérieure. En outre, les membres du conseil fixent des cibles élevées en matière de réalisation des programmes, d'expansion des affaires, de mesures du rendement, de soutien à la clientèle d'affaires de la SCCN et d'examen annuel de nos manuels des politiques. En 2013-2014, la SCCN publiera un bulletin périodique à l'intention de ses clients. Au cours du dernier exercice, la SCCN a visité 13 communautés du Nunavut où elle a rencontré des agents de développement économique ainsi que des clients actuels ou potentiels.

Le conseil d'administration a recommandé au ministre que la limite maximale d'emprunt soit portée d'un à deux millions de dollars. Cette limite n'a pas été modifiée depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la SCCN en 1991.

Message du président

La SCCN demeure en quête d'occasions d'élargir son portefeuille de prêts avec de nouveaux clients et en approfondissant les relations qu'elle entretient avec ses clients actuels.

Le conseil d'administration se réjouit à l'idée de travailler en collaboration avec la directrice générale et le personnel au cours de la nouvelle année, afin d'accroître la présence de la Société dans les communautés et d'aider les entreprises du Nunavut à élargir leurs opérations et augmenter leur capacité financière.

Veillez agréer mes salutations sincères,

Gregory D. Cayen, FCA

Message de la directrice générale

Je suis heureuse de présenter les résultats d'une autre année couronnée de succès pour la SCCN. Comme ce fut le cas lors de l'exercice précédent, la SCCN a fait l'objet d'un rapport d'audit favorable et a respecté son délai légal de déclaration pour l'exercice financier 2012-2013. Ces bonnes notes ont servi à renforcer davantage la crédibilité de la SCCN, à restaurer sa réputation et à souligner sa capacité renouvelée d'être au Nunavut le partenaire du développement du Nord.

Pourtant, l'exercice a comporté son lot de défis. En raison d'une série de recouvrements et de remboursements de prêts, le portefeuille de prêts de la SCCN n'était pas aussi diversifié ni important que nous l'avions prévu pour l'exercice. Cette situation a eu des conséquences, non seulement parce qu'elle a eu un effet sur le revenu d'intérêt qui finance en partie les opérations de la SCCN, mais aussi parce qu'elle a poussé celle-ci à rechercher activement de nouvelles occasions de financement auprès de nouveaux clients ou de ses clients actuels. Plus récemment, la SCCN a connu une augmentation importante de la valeur de son portefeuille de prêts et continue de jouer un rôle vital en servant les intérêts de la communauté d'affaires du Nunavut.

Au cours du présent exercice, la SCCN a également réussi à obtenir des contributions de l'Agence canadienne de développement économique du Nord sous l'égide du gouvernement fédéral et du ministère du Développement économique et des Transports sous l'égide du gouvernement du Nunavut afin de développer davantage sa présence dans les communautés et s'assurer de nouveaux marchés. Grâce à ces fonds, la SCCN a été en mesure de visiter cinq communautés dans la région de Kitikmeot et quatre communautés dans la région de Kivalliq. Ces visites dans les communautés se sont directement traduites par de nouvelles demandes de prêt pour la Société et de nouvelles occasions d'affaires pour les Nunavummiut.

La SCCN continue à tenter d'obtenir une augmentation de sa limite de prêts, fixée par la loi à un plafond d'un million de dollars, afin de mieux servir la communauté d'affaires en pleine croissance du Nunavut. Les demandes récentes indiquent que le changement de circonstances, y compris une hausse globale des coûts et des occasions d'affaires pour le secteur privé du territoire, justifie une modification de ce plafond établi avant même la création du Nunavut. La Société continue de réclamer que cette législation soit modifiée afin de mieux servir les Nunavummiut.

La société a connu une année de stabilité interne alors que tous les principaux postes ont été pourvus pour une durée indéterminée. Des programmes de formation ont été développés et chaque employé a entrepris de suivre une formation au cours de l'exercice. La Société s'efforce d'offrir davantage de formation polyvalente afin d'assurer une couverture et un champ de connaissances suffisants au cours des absences du personnel.

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Enfin, j'aimerais rendre hommage au conseil d'administration de la SCCN pour son dynamisme et son engagement tout au long de l'exercice financier. Le conseil compte des membres d'expérience venus de tous les coins du territoire, et la mise en commun de leur connaissance du Nord et de leur engagement envers notre territoire a contribué à faire émerger la SCCN de son passé troublé.

J'aimerais remercier le conseil pour les indications et les conseils qu'il a prodigués tout au long de l'exercice 2012-2013, ainsi que le ministère du Développement économique et des Transports et le ministère des Finances dont le travail auprès de la direction supérieure de la SCCN a permis à cette dernière d'atteindre un nouveau succès et de poursuivre sa mission voulant qu'elle soit le « Partenaire du développement du Nord ».

Veillez agréer mes salutations sincères,

Sherri Rowe, CGA
Directrice générale

MANDAT

La Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN) a pour mandat d'agir à titre d'agent du gouvernement du Nunavut afin de stimuler l'emploi et le développement économique au Nunavut en soutenant les entreprises du territoire au moyen d'investissements ou en leur offrant du financement. La SCCN ne verse pas de subventions ou de prêts-subventions et ne peut effectuer de placements en titres de participation dans les entreprises.

À titre d'agent prêteur, la SCCN offre des solutions de financement aux petites et moyennes entreprises du Nunavut qui ont de la difficulté à obtenir du crédit afin d'assurer la croissance de leur entreprise. La majorité des clients de la SCCN sont des entreprises déjà établies qui souhaitent prendre de l'expansion ou améliorer leur situation dans leur marché. La SCCN accepte également les demandes de nouvelles entreprises.

La SCCN travaille de manière personnalisée avec chacun de ses clients, et examine avec attention chaque demande par un processus rigoureux de diligence raisonnable, visant à établir le bien-fondé de chaque demande de financement. La Société offre par la suite du financement aux projets qui présentent les meilleures chances de réussite.

MISSION

La mission de la SCCN consiste à stimuler l'emploi et le développement économique au Nunavut. La SCCN offre du financement aux entreprises du Nunavut qui ont de la difficulté à obtenir des prêts à des conditions raisonnables auprès d'autres institutions financières. À titre d'organisme de développement des entreprises, la SCCN est bien consciente que l'accès à du financement adéquat représente l'un des principaux défis auxquels les entreprises nordiques sont confrontées lorsqu'elles tentent de saisir les possibilités d'affaires qui s'offrent à elles.

À titre d'agent du gouvernement du Nunavut, la SCCN s'efforce de participer à la réalisation de la vision du *Tamapta : Bâtir notre avenir ensemble*.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN) est une société territoriale du gouvernement du Nunavut. La SCCN a été créée le 1^{er} avril 1999 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada). La *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* définit la structure juridique et opérationnelle de la Société, et ses *Règlements** guident les principaux aspects de son fonctionnement.

La SCCN rend des comptes au ministre responsable et travaille en étroite collaboration avec le ministère du Développement économique et des Transports (DET). Le ministre du DET est habituellement le ministre responsable de la SCCN.

La société territoriale est assujettie à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Structure organisationnelle

Conseil d'administration

Les politiques et les directives générales de la Société sont établies par le conseil d'administration (conseil) de la SCCN. Le commissaire en conseil exécutif nomme les membres du conseil sur recommandation du ministre responsable de la SCCN. Le ministre fonde ses recommandations sur l'avis de ses collègues du Conseil des ministres, des députés de l'Assemblée législative et du grand public.

Historiquement, les membres du conseil ont été choisis afin de refléter des expériences diversifiées et pour représenter les trois régions du Nunavut par la nomination de deux membres provenant des régions de Kitikmeot, de Kivalliq et de Qikiqtaaluk. Les membres du conseil ne peuvent détenir une facilité de crédit de la SCCN, et ne peuvent être employés par le DET.

* Le Règlement sur la Société de crédit commercial du Nunavut (R-008-2010) porte sur les honoraires et indemnités du conseil, sur l'amortissement, sur la durée des prêts et sur les taux d'intérêt.

Conseil d'administration de la SCCN au cours de l'exercice 2012-2013.

Conseil d'administration			
Poste	Membre	Collectivité	Fin du mandat
Greg Cayen, FCA	Président	Iqaluit	Le 31 mai 2015
Marg Epp	Administratrice	Cambridge Bay	Le 25 juin 2013
Donald Havioyak	Administrateur	Kugluktuk	Le 25 juin 2013
Elijah Evaluarjuk	Administrateur	Igloolik	Le 20 février 2015
Nancy Karetak-Lindell	Vice-présidente	Arviat	Le 25 juin 2013
Allan Lahure	Administrateur	Baker Lake	Le 29 août 2014
Tommy Owlijoot	Administrateur	Arviat	Le 31 mai 2015

Partenaire du développement du Nord



Les membres du conseil d'administration possèdent collectivement un vaste éventail de connaissances et de compétences complémentaires liées au développement des entreprises, aux pratiques de crédit et au milieu nordique canadien. Tous les membres du conseil d'administration résident maintenant au Nunavut et ont acquis une grande expérience dans au moins l'une des trois régions du territoire.

Quoique situé dans la capitale du Nunavut, le mandat de la SCCN s'applique à l'ensemble du territoire. Il est donc important que le conseil d'administration de la SCCN puisse compter sur une solide représentation du Nunavut, car la Société vise à exécuter son mandat au profit des Nunavummiut.

Le conseil d'administration peut créer des comités pour assurer la supervision et l'orientation de certains aspects clés des activités et du fonctionnement de la SCCN. En 2012-2013, trois comités étaient en fonction, soient le comité des finances, le comité des facilités de crédit et le comité des politiques et de la planification. Le mandat, qui sert de guide des activités et du centre d'intérêt, de chaque comité a été approuvé par l'ensemble du conseil d'administration. Les membres des comités sont choisis parmi les membres du conseil d'administration, compte tenu de leur expérience et de leurs intérêts. Chaque membre du conseil est invité à participer à au moins un comité.

Dotation

La SCCN compte six postes permanents, tous situés à Iqaluit. Ce sont :

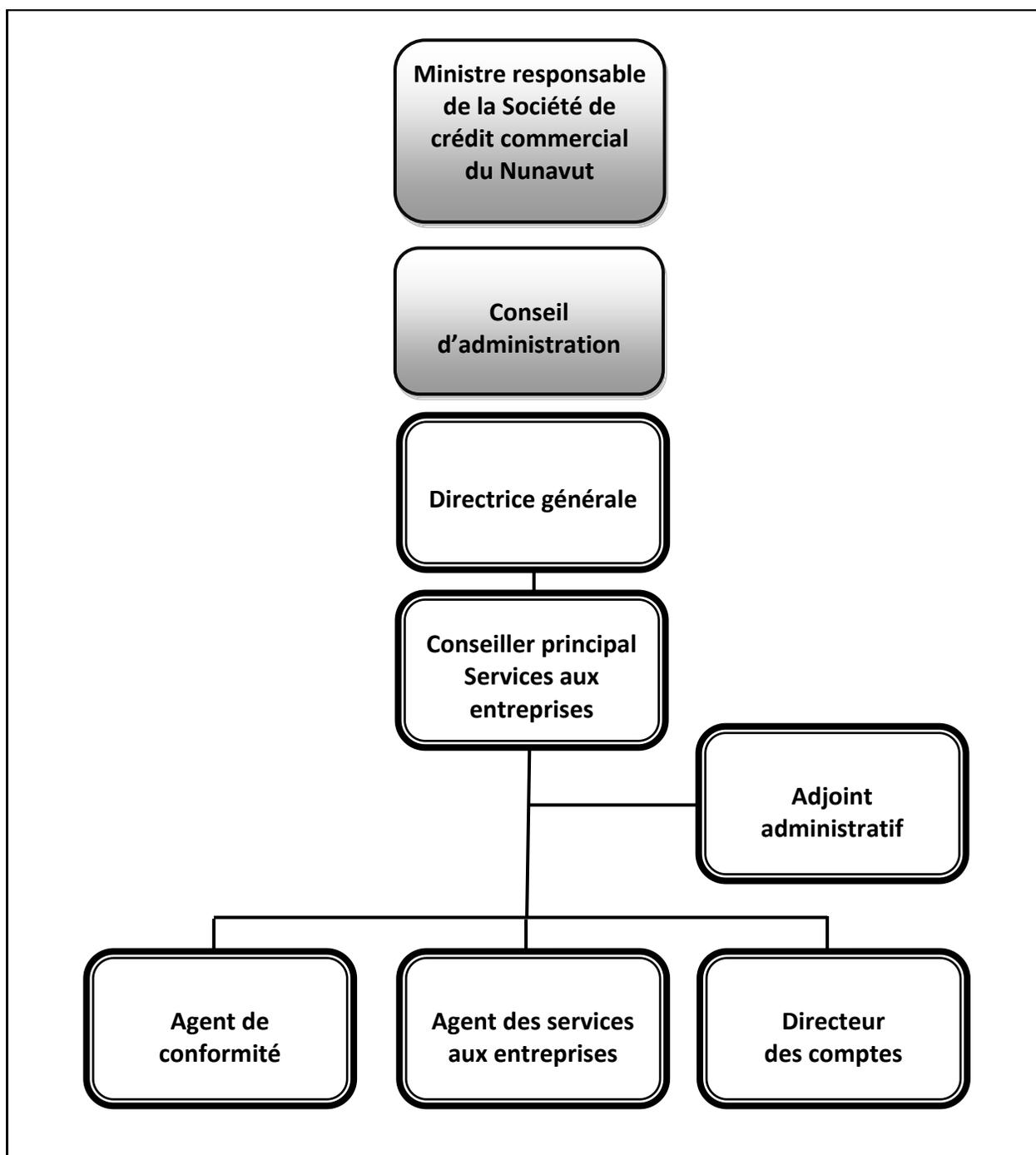
- Directrice générale
- Conseiller principal, Services aux entreprises
- Agent de conformité
- Agent des services aux entreprises
- Directeur des comptes
- Adjoint administratif

Au 31 mars 2013, tous les postes (à l'exception de l'adjoint administratif qui est vacant) étaient pourvus pour une durée indéterminée avec 40 % de représentation inuite. Le renforcement des capacités internes et la mise en place d'un effectif stable constituent des éléments clés des succès futurs de la SCCN.

Chaîne de responsabilité de la Société

La chaîne de responsabilité de la SCCN est illustrée dans le tableau qui suit. Le ministre responsable de la SCCN et le conseil d'administration représentent des éléments essentiels de la structure de gouvernance de la SCCN.

CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ



Tous les postes de la SCCN sont basés à Iqaluit.

Partenaire du développement du Nord



Appui aux entreprises du Nunavut



Priscilla Kuksuk et Angela Barkhouse-McPherson accueillent les nouveaux clients et les clients existants au salon professionnel de Cambridge Bay en 2012. Angela est la Conseillère principale, Services aux entreprises de SCCN et l'employée ayant le plus d'années de service à la Société. Angela est souvent la première personne que les clients rencontrent lorsqu'ils souhaitent obtenir de l'aide financière. Priscilla s'est jointe à la SCCN en 2011 et occupe le poste d'agente des services aux entreprises.

RAPPORT DE GESTION

Le bilan de l'année

Même si l'exercice 2012-2013 a été fructueux pour la SCCN et s'est conclu par un excédent, ce fut également une année de défis. Ces dernières années, le conseil et la direction supérieure de la SCCN se sont attaqués aux importants problèmes et irrégularités relevés par le Bureau du vérificateur général. Bien qu'elle ait obtenu une opinion d'audit sans réserve pour son exercice 2010-2011, sa première opinion d'audit en six ans, la SCCN a fait porter ses efforts sur le redressement de ses opérations internes. Entretemps, le portefeuille de prêts de la SCCN a décliné, car les prêts existants ont été remboursés et les nouveaux tardaient à venir. Il est difficile de savoir si la SCCN devait toujours composer avec la réputation ternie des années antérieures, mais il est possible que ce facteur ait contribué à la réduction du nombre de prêts. Puisqu'une partie du financement de la SCCN lui vient du revenu d'intérêt qu'elle tire de son portefeuille de prêts, la baisse du solde de ses prêts s'avérait préoccupante. En même temps, puisque tous ses principaux postes ont été pourvus, les charges au titre des salaires et des avantages sociaux se sont avérées plus élevées qu'au cours des exercices précédents. Certaines activités ont été éliminées, comme celles donnant lieu à des honoraires professionnels, ce qui s'inscrivait dans le développement des compétences internes de la Société. En outre, la Société n'a pas eu à déboursier pour la formation du personnel puisque celle-ci a été parrainée par le gouvernement du Nunavut.

Cependant, les contributions du gouvernement fédéral et du gouvernement territorial ont permis à la SCCN de visiter un certain nombre de communautés, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de demandes de prêt à la fin de l'exercice. Le portefeuille de prêts a dépassé le niveau enregistré en 2011-2012, ce qui a généré une forte activité pour la SCCN. La Société continuera de chercher des occasions d'entrer en contact avec de nouveaux clients ainsi qu'avec ses clients existants sur tout le territoire, afin de poursuivre sa mission consistant à être le partenaire du développement du Nord.

Préparer l'avenir

Bien que la SCCN ait accompli beaucoup de travail, elle doit maintenant concentrer ses efforts à élargir sa portée afin d'établir des activités commerciales additionnelles avec de nouveaux clients ou des clients existants et étoffer ainsi son portefeuille de prêts. Elle prévoit y arriver en assurant une présence plus importante dans la communauté et en évaluant les exigences de financement additionnelles des clients établis. En travaillant en étroite collaboration avec le conseil, elle pourra ainsi s'employer à mettre en œuvre son plan stratégique et atteindre ses priorités établies pour l'année qui arrive .

Faits saillants

Les faits saillants de ce rapport annuel pour l'exercice financier 2012-2013 de la SCCN sont :

- Le conseil d'administration est en œuvre avec une représentation sur l'ensemble du territoire;
- Les états financiers ont été préparés dans le strict respect des normes comptables canadiennes pour le secteur public et du délai légal de déclaration de la SCCN;
- La présentation de l'information financière a été achevée dans les délais prévus et selon le délai de déclaration prescrit par la loi;
- La SCCN a obtenu des contributions du gouvernement fédéral et du gouvernement territorial afin d'entreprendre des activités de sensibilisation et d'élargir son marché dans tout le Nunavut;
- La SCCN a procédé à la mise à jour de son système de gestion des prêts, le TEA;
- Tous les principaux postes ont été pourvus pour une durée indéterminée;
- Des plans de formation et de perfectionnement sont en place pour chacun des employés.

Directive ministérielle

Le paragraphe 78 (7) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que la SCCN fasse rapport sur la mise en application des directives émises au cours de l'exercice financier.

Aucune directive ministérielle à l'endroit de la SCCN n'a été mise en place au cours de l'exercice 2012-2013 .

Résumé des résultats financiers

Le résumé qui suit porte sur les résultats financiers de la SCCN pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. L'exercice s'est terminé avec un excédent de 293 200 \$ comparé à un excédent de 332 705 \$ en 2011-2012. Cette diminution de 38 505 \$ (ou 11,9 %) s'explique par un certain nombre de facteurs, constatés ci-dessous :

La raison la plus importante de ce déclin général de l'excédent déclaré de la SCCN est la baisse de 116 185 \$ (ou 14,9 %) du revenu d'intérêt tiré de son portefeuille de prêts. Cette baisse a été en partie compensée par une augmentation de 46 792 \$ (ou 97,2 %) du revenu d'intérêt généré par les fonds détenus dans les comptes de dépôt pour une réduction totale des revenus de 69 393 \$ (ou 8,4 %). Ce résultat correspond aux changements qui se sont produits dans le portefeuille de prêts de la SCCN au cours de l'exercice, à savoir le remboursement des prêts et le maintien des fonds dans les comptes de dépôt jusqu'à l'approbation et l'émission des prêts.

Au cours de l'exercice, la SCCN a été en mesure d'obtenir du gouvernement fédéral et du gouvernement territorial des contributions lui permettant d'entreprendre des activités de sensibilisation dans les communautés et de développer son marché. Ces dépenses connexes à des projets sont incluses dans les frais de publicité et de promotion (101 181 \$) ainsi que dans les frais de déplacement (6 379 \$), mais elles ont été entièrement financées.

Bien que le total des dépenses ait augmenté de 84 681 \$ (ou 6,9 %), passant de 1 233 957 \$ en 2011-2012 à 1 318 638 \$ en 2012-2013, les dépenses régulières de la SCCN pour l'exercice ont en fait légèrement diminué de 22 879 \$ (ou 1,9 %) si l'on exclut les dépenses liées aux projets.

La baisse la plus marquée s'est produite dans les honoraires professionnels qui ont diminué de 82 051 \$ (ou 35,3 %), passant de 232 219 \$ en 2011-2012 à 150 168 \$ en 2012-2013. Cette diminution correspond au renforcement des compétences internes de la Société et à sa moins grande dépendance vis-à-vis d'un savoir-faire externe. En outre, la Société a eu besoin d'une aide accrue au cours de l'exercice précédent afin de réaliser la transition vers les normes comptables canadiennes pour le secteur public en 2011-2012. Les dépenses connexes au conseil d'administration, y compris les honoraires, ont également diminué de 31 254 \$ (ou 51,6 %) (29 374 \$ en 2012-2013 comparativement à 60 628 \$ en 2011-12) et les dépenses connexes à la publicité et à la promotion ont baissé de 24 214 \$ (ou 47,2 %) en ce qui concerne les opérations régulières en 2012-2013.

La réduction des dépenses a été largement compensée par une augmentation des salaires et des avantages sociaux de l'ordre de 119 675 \$, ce qui représente une hausse de 17,6 %, passant de 681 162 \$ en 2011-2012 à 800 837 \$ en 2012-2013.

Par rapport au budget de 2012-2013, les revenus ont augmenté de 76 095 \$ (ou 11,1 %) et l'ensemble des dépenses (y compris les coûts de projet budgétés) ont baissé de 296 047 \$ (ou 18,3 %), alors que les fonds alloués par le gouvernement du Nunavut se sont avérés moins importants que prévus, accusant une baisse de 54 817 \$ (ou 6,9 %). Ces sommes représentent un excédent de 293 200 \$, ce qui dépasse l'excédent de néant budgété.

Provision pour pertes sur facilités de crédit douteuses

La provision pour pertes sur facilités de crédit douteuses est fondée sur un examen de l'ensemble des facilités de crédit consenties aux emprunteurs et représente la meilleure estimation de la direction concernant les pertes possibles. La provision totale pour 2012-2013, qui comprend la provision générale et la provision spécifique, s'élevait à 993 925 \$ (2011-2012 : 1 176 493 \$), ce qui représente une diminution nette de 182 568 \$ (ou 15,5 %) par rapport à celle de l'exercice précédent.

Provision spécifique

La direction examine le portefeuille en permanence afin de repérer les facilités de crédit qui devraient être considérées douteuses. À la fin de 2012-2013, des facilités de crédit ont été déclarées douteuses, la provision pour pertes s'élevant à 779 467 \$ (2011-2012 : 982 172 \$), ce qui représente une baisse de 202 705 \$ (ou 20,6 %) de la provision spécifique pour facilités de crédit douteuses.

Provision générale

Une provision générale est constituée chaque année afin de couvrir d'éventuelles facilités de crédit douteuses à l'intérieur du portefeuille de facilités de crédit productives. La provision générale de la SCCN est fixée à 2 % de la valeur des facilités de crédit productives. Pour l'exercice 2012-2013, elle s'élevait à 214 458 \$ (2011-2012 : 194 321 \$), ce qui représente une augmentation de 20 137 \$ (ou 10,4 %) par rapport à l'exercice précédent.

Rendement du portefeuille

Activités du portefeuille

Les efforts de la Société en 2012-2013 portaient surtout sur le redressement de l'ensemble de son portefeuille de prêts nécessaire à l'obtention d'une opinion de vérification favorable, sur l'amélioration du délai de présentation de son information financière et sur le maintien du respect des normes comptables canadiennes pour le secteur public et des obligations d'information légales. À ce titre, les efforts apportés au règlement des problèmes et des irrégularités relevés dans les facilités existantes ont joué un rôle fondamental au cours de l'exercice financier 2012-2013 (ainsi qu'au cours des deux exercices précédents). Dans un tel contexte, les nouvelles facilités de crédit n'ont été prises en considération que dans la mesure où la capacité interne et les ressources limitées de la Société pouvaient les traiter pendant que se poursuivaient les efforts de redressement et le renouvellement des facilités de crédit existantes. Cela dit, neuf nouveaux prêts ont été consentis au cours de l'exercice financier 2012-2013, ce qui constitue une excellente réalisation, compte tenu des efforts de redressement en cours en vue d'assurer des améliorations continues.

Sept prêts ont également été remboursés au cours de l'exercice, soit quatre au moyen de paiements sur mesure ou de paiements ultimes gonflés, et trois au moyen de paiements réguliers.

À la fin de l'exercice, la valeur du portefeuille s'établissait à 10 492 001 \$, soit une hausse de 841 029 \$ ou 8,7 % par rapport à l'exercice 2011-2012. (2011-2012 : 9,65 millions de dollars).

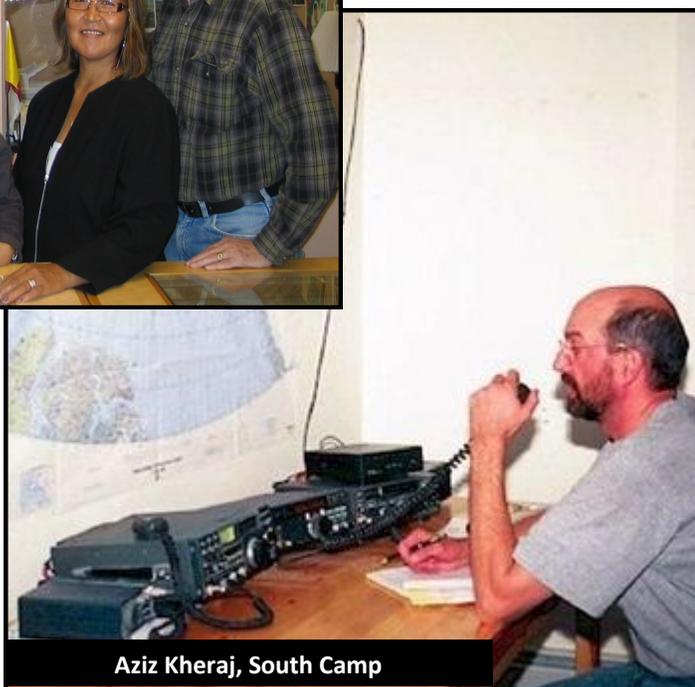
Partenaire du développement du Nord



Clients de la SCCN



Stephen, Michael, Marina, Helen, Paul
"Équipe Akhaliak"



Aziz Kheraj, South Camp

Facilités de crédit

Les facilités de crédit sont considérées douteuses lorsqu'aucun paiement régulier n'a été effectué au cours d'une période d'un an, et que, selon l'information disponible et l'enchaînement des événements, il est improbable que la SCCN soit capable de recouvrer la totalité des montants associés aux facilités de crédit (intérêts et capital) selon les modalités contractuelles de la convention de facilité de crédit.

Nouvelles facilités de crédit

Le conseil d'administration a approuvé neuf nouvelles facilités de crédit pour un total de 4 271 851 \$ (2011-2012 : 1 992 000 \$) au cours de l'année.

Remboursement des facilités de crédit

Les remboursements réguliers ont totalisé 1 632 646 \$ en 2012-2013, incluant une somme de 627 455 \$ en paiements sur mesure et en paiements ultimes gonflés ayant servi à rembourser quatre prêts.

Les nouveaux prêts consentis en 2012-2013 totalisaient 2 282 940 \$ (incluant les sommes consenties pour des marges de crédit).

Statistiques annuelles concernant les prêts

La SCCN prête à des entreprises situées dans chacune des 25 collectivités du Nunavut. Au cours de l'exercice 2012-2013, des facilités de crédit ont été consenties à Cambridge Bay, Gjoa Haven et Kugluktuk dans la région de Kitikmeot, à Arviat, Coral Harbour et Rankin Inlet dans la région de Kivalliq, et à Cape Dorset, Clyde River, Iqaluit et Qikiqtarjuaq dans la région de Qikiqtaaluk.

Partenaire du développement du Nord



Entreprises soutenues par la SCCN par l'octroi de prêts



South Camp, Resolute Bay



Sugar Rush, Rankin Inlet



Perspective dans les secteurs industriels

Le portefeuille des facilités de crédit productives de la SCCN est principalement lié aux secteurs des services (27,3 %), suivi de près par le secteur de la vente au détail (19,5 %). Le secteur de la construction arrive en troisième position, représentant 18,8 % des prêts courants. La SCCN souhaite continuer d'accorder la priorité à la recherche de possibilités de diversification de son portefeuille dans d'autres industries.

La SCCN comprend l'importance de diversifier l'économie du Nunavut et continuera d'inviter la participation de ses partenaires stratégiques au sein du Forum économique du Nunavut et de collaborer avec d'autres organismes de financement du Nunavut en vue d'aider les entreprises à obtenir le financement dont elles ont besoin. Sur ce point, les efforts de la SCCN sont axés sur la promotion de la Stratégie de développement économique du Nunavut en tant que moyen de développer les partenariats novateurs nécessaires pour relever les défis auxquels le Nunavut fait face sur le plan du développement économique.

Facilités de crédit par secteur						
Le 31 mars 2013						
Secteur d'industrie	2012-2013			2011-2012		
	MdeC	Prêts	Montant (\$)	MdeC	Prêts	Montant (\$)
Prêts productifs						
Communication	—	2	292 766	—	2	395 712
Construction	1	8	2 140 113	3	5	1 641 060
Services financiers	—	1	(33)	1	—	(33)
Pêche	—	1	465 061	—	2	495 469
Service d'accueil	1	3	925 999	—	6	1 308 566
Immobilier	—	2	295 555	—	2	321 160
Vente au détail	2	6	2 215 203	2	7	2 183 491
Services	3	9	3 102 695	2	8	2 960 273
Transports	1	2	1 271 299	1	3	686 111
Total des prêts productifs	8	34	10 708 658	9	35	9 991 809
Douteux	—	5	645 595	—	5	645 596
Total du solde, en fin d'exercice	8	39	11 354 253 \$	9	40	10 637 405 \$

Perspective régionale

Quatre des treize collectivités de la région de Qikiqtaaluk ont reçu la plus grande part du soutien de la SCCN, soit 6 965 253 \$ en facilités de crédit ou 61,3 % du portefeuille en 2012-2013.

En comparaison, trois des sept collectivités de la région de Kivalliq ont obtenu 3 236 435 \$ ou 28,5 % du portefeuille.

Trois des cinq collectivités de la région de Kitikmeot détiennent, quant à elles, une part d'une valeur de 1 152 565 \$ ou 10,2 % du portefeuille.

Perspective communautaire

Sur le plan communautaire, Iqaluit, la capitale du Nunavut, reçoit la part du lion des facilités de crédit consenties par la SCCN, avec un total de 4 615 333 \$ pour l'exercice de 2012-2013 répartis entre 21 facilités de crédit. Cela représente 66,3 % de l'ensemble des facilités de crédit pour la région et 40,6 % du portefeuille total de la SCCN.

Trois autres collectivités reçoivent une part importante des facilités de crédit accordées : Rankin Inlet, avec 1 667 530 \$ répartis entre six facilités de crédit, Cape Dorset, avec 1 283 084 \$ répartis entre quatre facilités de crédit et Kugluktuk, avec 692 271 \$ représentant une seule facilité de crédit.

Le total de Rankin Inlet représente 51,5 % du total emprunté dans Kivalliq et 14,7 % du total du portefeuille. Cape Dorset, une collectivité de Qikiqtaaluk, détient 18,4 % du total de cette région et 11,3 % du total du portefeuille. Kugluktuk représente 60,1 % du total de la région de Kitikmeot et 6,1 % du total du portefeuille.

**Facilités de crédit par collectivité
Le 31 mars 2013**

Collectivité	2012-2013			2011-2012		
	MdeC	Prêts	Montant (\$)	MdeC	Prêts	Montant (\$)
Qikiqtaaluk						
Cape Dorset	1	3	1 283 084 \$	—	4	1 178 001
Clyde River	1	1	601 775	1	—	343 807
Iqaluit	4	17	4 615 333	5	19	5 162 632
Qikiqtarjuaq	—	1	465 061	—	1	495 969
Resolute Bay	—	—	—	—	1	189 767
<u>Qikiqtaaluk – Total</u>	6	22	6 965 253	6	25	7 370 176
Kivalliq						
Arviat	—	2	760 717	1	1	430 309
Coral Harbour	1	3	808 188	1	2	724 982
Rankin Inlet	1	5	1 667 530	—	6	1 059 335
<u>Kivalliq – Total</u>	2	10	3 236 435	2	9	2 214 626
Kitikmeot						
Cambridge Bay	—	4	461 294	—	3	243 998
Gjoa Haven	—	2	(1 000)	1	1	71 802
Kugluktuk	—	1	692 271	—	2	736 803
<u>Kitikmeot – Total</u>	—	7	1 152 565	1	6	1 052 603
Total du portefeuille	8	39	11 354 253 \$	9	40	10 637 405 \$

Note relative à la mesure du rendement

La SCCN a mis l'accent sur le renforcement de sa gouvernance et des activités de prêts au cours de l'exercice 2010-2011, et dans cet esprit, la direction a élaboré un ensemble de guides contenant les politiques et le cadre de reddition de compte de la SCCN. Les quatre guides – Gestion du crédit, Orientation du conseil, Comptabilité et Administration et gestion – ont reçu l'approbation du conseil d'administration et du ministère. Dans le cadre de ses efforts d'amélioration continue, la SCCN procède chaque année à un examen de ses politiques et procédures, et effectue les mises à jour qui s'imposent, le cas échéant. Tout examen du cadre des politiques et de reddition de comptes de la SCCN est assujéti à l'approbation du ministère et du conseil d'administration. Tous les guides feront l'objet d'examens afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents dans le contexte d'exploitation courant de la SCCN.

La SCCN s'est également engagée à élaborer des mesures du rendement quantifiables et des pratiques de production de rapports annuels permettant de procéder à une évaluation objective des réussites de la Société dans l'exécution du mandat que lui confie la loi consistant à stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut.

La SCCN tient une séance de planification stratégique des activités de son conseil d'administration annuellement afin de fournir une orientation et d'identifier ses priorités pour les trois années à venir. La SCCN produit des rapports annuels sur son rendement à l'égard de ces priorités.

Paramètres des activités de prêt

Les banques canadiennes partout au pays, et particulièrement au Nunavut, n'offrent généralement pas de services de prêt aux entreprises en démarrage ou aux entreprises qui ne possèdent pas d'antécédents satisfaisants. Cela explique l'importance de la présence d'institutions de financement spécialisées au Nunavut, notamment la SCCN et ses partenaires stratégiques. La SCCN offre des prêts selon les paramètres décrits ci-dessous :

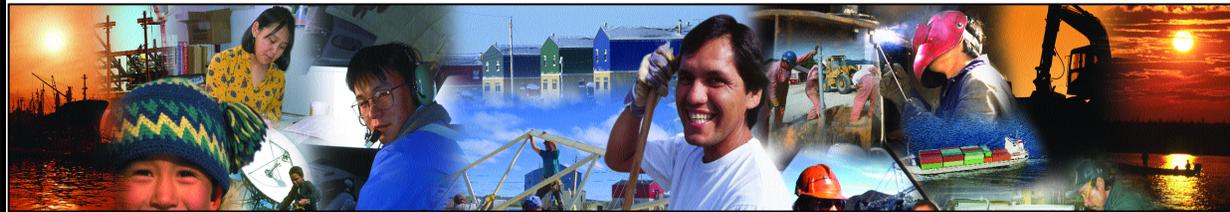
Le montant maximal de prêt pour une entreprise ou un groupe d'entreprises liées est établi à un million de dollars;

La durée maximale d'une facilité de crédit est de cinq ans et la période d'amortissement est habituellement fixée à 25 ans; et

Une entreprise commerciale du Nunavut peut présenter une demande de prêt lorsqu'elle est incapable d'obtenir une facilité de crédit à des conditions raisonnables auprès d'une autre institution financière.

Le taux d'intérêt est établi au coût d'emprunt plus une prime de 0 % à 5 % fixée en fonction du risque que représente le prêt. Le coût d'emprunt équivaut au taux imposé à la SCCN par le gouvernement du Nunavut pour les prêts de fonds de roulement. La SCCN charge aux clients le taux d'intérêt en vigueur le premier jour du trimestre au cours duquel le conseil d'administration de la SCCN approuve la facilité de crédit, outre la cote de risque applicable.

Partenaire du développement du Nord



Société de crédit commercial du Nunavut

sera le

fournisseur de solutions financières de choix

de la communauté d'affaires du Nunavut.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

ÉTATS FINANCIERS

Exercice ce terminant le 31 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Responsabilité de la direction relativement aux états financiers	34
Rapport du vérificateur indépendant	36
États financiers	
État de la situation financière	38
État des résultats d'exploitation	39
État de la variation de la dette nette	40
État des flux de trésorerie	41
Notes afférentes aux états financiers	42
Annexes	55

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de la préparation des états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut (la Société) incombe à la direction de la Société et ces états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les états financiers comprennent également certains montants, par exemple les provisions pour pertes sur prêts douteux et les provisions pour futurs avantages sociaux des employés, reposant sur les hypothèses les plus probables et sur le jugement éclairé de la direction.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité, à la fidélité et à la qualité des états financiers, maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et comptabilisées, que les actifs sont protégés, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la Société respecte les lois applicables et les règles relatives aux conflits d'intérêts. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à assurer la conduite ordonnée des affaires, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps opportun des renseignements financiers, et la conformité aux politiques de la Société et aux prescriptions réglementaires.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de rapports financiers et des contrôles internes. Les vérificateurs externes ont libre accès au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général du Canada procède à une vérification annuelle indépendante des transactions et des états financiers de la Société, et il émet par la suite une opinion à cet égard.

Sherri Rowe, CGA
Directrice générale

Le 24 juin 2013



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Développement économique et des Transports

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de crédit commercial du Nunavut, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats d'exploitation, l'état de la variation de la dette nette et l'état du flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de crédit commercial du Nunavut au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, je déclare qu'à mon avis, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, la Société de crédit commercial du Nunavut a tenu des livres comptables appropriés et les états financiers sont conformes à ceux-ci. En outre, les opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, à la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* et ses règlements, ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société de crédit commercial du Nunavut et toutes autres directives données à la Société de crédit commercial du Nunavut.

Pour le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Tammy Squires".

Tammy Squires, CA
directrice principale

Le 24 juin 2013
Ottawa, Canada

Société de crédit commercial du Nunavut
État de la situation financière

Au 31 mars

	2013	2012
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	7 581 452 \$	8 160 922 \$
Comptes débiteurs	16 942	17 669
À recevoir du gouvernement du Nunavut	7 655	7 327
Prêts en cours (note 5)	10 492 001	9 649 972
Frais de crédit remboursables	16 461	22 089
Total de l'actif financier	18 114 511 \$	17 857 979 \$
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	223 870 \$	239 548 \$
À payer au gouvernement du Nunavut (note 9)	18 209 676	18 220 565
Total du passif	18 433 546 \$	18 460 113 \$
Dette nette	(319 035) \$	(602 134) \$
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (Annexe A)	35 511 \$	26 781 \$
Charges payées d'avance	8 299	6 928
Total d'actif non financier	43 810 \$	33 709 \$
Déficit accumulé	(275 225) \$	(568 425) \$

Obligations contractuelles (note 12)

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante aux états financiers.

Greg Cayen, FCA
Président du conseil

Sherri Rowe, CGA
Directrice générale

Société de crédit commercial du Nunavut État des résultats d'exploitation

Pour les exercices se termines le 31 mars

	Budget 2013 (note 14)	2013 Réel	2012 Réel
Revenus			
Intérêts créditeurs sur prêts en cours	685 000 \$	666 176 \$	782 361 \$
Autres intérêts créditeurs	–	94 919	48 127
Total des revenus	685 000 \$	761 095 \$	830 488 \$
Charges			
Salaires et avantages sociaux	803 000 \$	800 837 \$	681 162 \$
Frais d'intérêt sur l'avance du Gouvernement du Nunavut (note 9)	–	209 676	220 834
Honoraires professionnels	200 000	150 168	232 219
Publicité et promotion	173 952	128 295	51 328
Charges liées aux installations	90 000	80 727	80 727
Déplacements	57 733	36 121	19 460
Frais de bureau	55 000	35 815	39 028
Autres dépenses	100 000	22 506	19 970
Honoraires des membres du conseil	50 000	14 850	21 525
Réunions du conseil	50 000	14 524	39 103
Amortissement	10 000	7 687	9 606
Formation et perfectionnement	25 000	–	2 722
Recouvrement des pertes sur les prêts	–	(182 568)	(183 727)
Total des charges	1 614 685 \$	1 318 638 \$	1 233 957 \$
Déficit avant apports du gouvernement	(929 685) \$	(557 543) \$	(403 469) \$
Apports du gouvernement du Nunavut			
Financement de base	798 000 \$	743 183 \$	736 174 \$
Projet de sensibilisation (Annexe B)	102 642	81 279	–
Apports du gouvernement du Canada			
Sensibilisation des communautés (Annexe C)	29 043	26 281	–
Surplus pour l'exercice	\$ -	293 200 \$	332 705 \$
Déficit accumulé – en début d'exercice	(568 425)	(568 425)	(901 130)
Déficit accumulé – en fin d'exercice	(568 425) \$	(275 225) \$	(568 425) \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante aux états financiers.

Société de crédit commercial du Nunavut
État de la variation de la dette nette

Pour les exercices se terminant le 31 mars

	Budget 2013	2013	2012
	(note 14)	Réel	Réel
Surplus pour l'exercice	\$ –	293 200 \$	332 705 \$
Immobilisations corporelles (Annexe A)			
Ajouts	\$ –	(16 417) \$	(5 839) \$
Amortissement	10 000	7 687	9 605
	10 000 \$	(8 730) \$	3 766 \$
Ajouts nets des charges payées d'avance	–	(1 371)	(5 444)
Variation de la dette nette	\$ –	283 099 \$	331 027 \$
Dette nette – en début d'exercice	–	(602 134)	(933 161)
Dette nette – en fin d'exercice	\$ –	(319 035) \$	(602 134) \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante aux états financiers.

Société de crédit commercial du Nunavut
État du flux de trésorerie

Pour les exercices se termines le 31 mars

	2013	2012
Encaisse générée par les activités de fonctionnement		
Intérêts sur prêts en cours	657 095 \$	889 216 \$
Apports du gouvernement du Nunavut	600 000	650 000
Autres activités	108 250	2 578
Remboursements de TPS	17 669	25 185
Fournisseurs	(388 589)	(438 929)
Frais d'intérêts sur l'avance du gouvernement du Nunavut	(220 565)	–
Intérêts provenant des comptes bancaires	94 591	40 799
Décaissements destinés au gouvernement du Nunavut	(791 764)	(621 253)
Encaisse générée par les activités de fonctionnement	76 687 \$	547 596 \$
Encaisse générée par les activités de financement		
Avance de fonds de roulement	– \$	3 000 000 \$
Encaisse générée par les activités de financement	– \$	3 000 000 \$
Encaisse (utilisée) générée par les activités d'investissement		
Remboursement des prêts en cours	1 632 646 \$	4 238 023 \$
Remboursement de frais reçu	10 554	39 216
Décaissements en vertu de prêts approuvés	(2 282 940)	(2 081 992)
Encaisse (utilisée) générée par les activités d'investissement	(639 740) \$	2 195 247 \$
Encaisse utilisée pour activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 417) \$	(5 839) \$
Encaisse utilisée pour activités d'investissement	(16 417) \$	(5 839) \$
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(579 470) \$	5 737 004 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie – en début d'exercice	8 160 922	2 423 918
Trésorerie et équivalents de trésorerie – en fin d'exercice (note 4)	7 581 452 \$	8 160 922 \$

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2013

1. La Société

(a) Pouvoirs

La Société de crédit commercial du Nunavut (la Société) est une société territoriale détenue en propriété exclusive par le gouvernement du Nunavut (le Gouvernement). La Société a été créée le 1^{er} avril 1999 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut*. La *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* (la « Loi ») définit sa structure juridique et opérationnelle. La Société fonctionne sous l'égide du ministère du Développement économique et des Transports (le Ministère), et est assujettie à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut.

(b) Mandat

La Société est une société d'État territoriale qui fonctionne sans lien de dépendance avec le Gouvernement dans le but de stimuler l'emploi et le développement économique du Nunavut en offrant du soutien, du financement et des investissements aux entreprises du territoire. La Société agit à la fois à titre de prêteur de dernier recours et d'organisme de développement offrant du soutien aux entreprises du Nunavut. La Société n'offre pas de subventions et ne peut acquérir de participation dans une entreprise. À ce titre, la Société n'offre qu'un seul programme.

(c) Contributions et avances du Gouvernement

La Société est économiquement dépendante des contributions du Gouvernement pour ses dépenses administratives directes. L'entente annuelle de contribution avec le Ministère prévoit le versement d'une contribution fixe pour l'année.

L'article 47 de la Loi autorise le Gouvernement à prêter à la Société, sur le Trésor, un montant ne dépassant pas un total de 50 millions de dollars dans le but de fournir de l'aide financière à des entreprises commerciales. En 2008, le Conseil de gestion financière a établi le fonds de roulement à 25 millions de dollars. Ces avances sont remboursées au gouvernement du Nunavut selon les conditions fixées par le ministre des Finances.

(d) Imposition

La Société n'est pas assujettie à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Adoption des nouvelles normes comptables canadiennes pour le secteur public

Depuis le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 3450 – Instruments financiers. Ce chapitre définit les normes pour comptabiliser et évaluer les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés. L'adoption de cette norme n'a eu aucun impact significatif sur l'exercice clos le 31 mars 2013.

Depuis le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté la version révisée du chapitre SP 3410 – Paiements de transfert du gouvernement. Ce chapitre révisé établit les normes en matière de comptabilisation et de présentation des paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du gouvernement cédant que de celui du gouvernement bénéficiaire. L'adoption de cette norme n'a eu aucun impact significatif sur l'exercice clos le 31 mars 2013.

3. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Voici un sommaire des principales conventions comptables.

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes des comptes bancaires, moins les chèques en circulation et les dépôts à court terme. L'excédant produit des revenus d'intérêts calculés selon les taux d'intérêt bancaires du gouvernement du Nunavut.

(b) Comptes débiteurs

La valeur des comptes débiteurs est établie en utilisant la méthode de la moindre valeur ou de la valeur nette de réalisation. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est établi en fonction de la valeur résiduelle aux taux suivants :

Matériel informatique et équipement de bureau	30 %
Ameublement de bureau et accessoires fixes	20 %

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter du mois suivant l'achat jusqu'au mois suivant la disposition.

(d) Comptes fournisseurs et charges à payer

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont comptabilisés au moment où ils sont déboursés. Les charges au titre des vacances annuelles et des congés sont comprises dans les charges à payer.

(e) Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges déclarés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations sont caractérisées par une incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation des présents états financiers, la Société considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Certaines des estimations les plus importantes utilisées portent sur les provisions pour pertes sur les prêts, sur la juste valeur des instruments financiers, sur les services reçus sans frais et les avantages futurs des employés.

3. Principales conventions comptables (suite)

(f) Instruments financiers

Depuis le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 3450 – Instruments financiers des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Conformément aux prescriptions du chapitre SP 3450, les états financiers des exercices antérieurs et les données comparatives qui y sont présentées n'ont pas été retraités lors de l'adoption de cette norme. Les instruments financiers sont classés par catégories d'actifs et de passifs financiers. Les dérivés et les placements en actions cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite évalués au coût ou au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La liste qui suit présente les instruments financiers de la Société ainsi que leurs bases d'évaluation au 31 mars 2013.

Actif financier	Base d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût
Comptes débiteurs	Coût
Prêts en cours	Coût après amortissement
À recevoir du gouvernement du Nunavut	Coût

Passifs financiers	Base d'évaluation
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
À payer au gouvernement du Nunavut	Coût

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Lorsque les actifs financiers perdent de leur valeur, les pertes de valeur sont inscrites à l'état des résultats.

(g) Intérêts créditeurs sur prêts en cours

Les revenus sont comptabilisés pour la période au cours de laquelle les transactions ou les activités génératrices de revenus se sont produites. Les intérêts créditeurs sur les prêts en cours sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Tous les paiements reçus sur les prêts ordinaires sont déduits des soldes en souffrance pour d'autres charges, les intérêts et le capital, dans cet ordre particulier.

(h) Prêts non remboursés

Un prêt est classé comme douteux lorsque, selon la direction et après analyse de tous les facteurs, il est déterminé que la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle qu'il n'existe plus d'assurance raisonnable de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. De telles considérations pourraient inclure les éléments suivants, et sont évaluées en conjonction avec d'autres facteurs contributifs et atténuants qui pourraient exister à l'égard d'un prêt spécifique :

1. Le capital ou les intérêts sont dus depuis plus de six mois, à moins que le prêt soit entièrement garanti ou que les mesures de recouvrement se traduisent par un remboursement du prêt;
2. Le capital ou les intérêts sont dus depuis plus de 12 mois, que le prêt soit garanti ou non;
3. Le capital ou les intérêts sont dus depuis trois mois, si le prêt a antérieurement été restructuré;

3. Principales conventions comptables (suite)

4. La sécurité de la facilité de crédit est compromise

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables doivent être ramenées à leurs valeurs nettes de réalisation estimatives. Les valeurs nettes de réalisation estimatives doivent être mesurées par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévue au taux d'intérêt réel inhérent aux prêts. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux de trésorerie futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs nettes de réalisation estimatives peuvent être mesurées selon la juste valeur de la garantie sous-jacente, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tout montant légalement dû aux emprunteurs.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de débit ou de crédit de la provision de prêts douteux.

La Société cesse d'accumuler les intérêts lorsqu'un prêt est considéré douteux. Tous les paiements reçus concernant des prêts douteux sont portés au crédit des intérêts suspendus, des versements conservatoires, des arriérés d'intérêts courus et du solde de capital du prêt, dans cet ordre. Lorsque les intérêts suspendus, les versements conservatoires et les intérêts courus sont intégralement remboursés, le prêt n'est plus considéré comme douteux. Tous les paiements reçus concernant des prêts radiés sont considérés comme des revenus.

La Société considère les prêts comme productifs de nouveau lorsqu'elle peut raisonnablement compter sur le recouvrement en temps opportun du capital et des intérêts. Les prêts refinancés sont considérés comme des prêts productifs sauf s'ils répondent aux critères des prêts douteux. Lorsqu'un prêt douteux devient à nouveau productif ou est refinancé, et qu'il est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les intérêts capitalisés non courus découlant des paiements encaissés sont constatés immédiatement à titre de revenus, et tout montant résiduel d'intérêts capitalisés non courus est alors constaté sur la durée non écoulee du prêt.

(i) Provisions pour pertes sur prêts douteux

La provision pour pertes sur les prêts douteux est fondée sur un examen des prêts consentis aux emprunteurs, et représente la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables sur créances. La provision comprend deux composantes : générale et spécifique.

La provision générale représente la meilleure estimation de la direction concernant les pertes probables sur des prêts qui n'ont pas encore été identifiés comme douteux. La provision générale est établie en calculant le total des prêts en cours, moins la provision spécifique à la fin de l'exercice financier, moins le paiement intégral des soldes après la fin de l'exercice, le tout multiplié par 2 %.

La provision spécifique est établie au cas par cas pour les prêts considérés comme douteux. Le montant de la moins-value initiale et tout changement sous-jacent subséquent découlant de la réévaluation de la valeur estimative de réalisation sont comptabilisés à la provision pour perte sur créances comme ajustement à la provision spécifique pour prêts douteux.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les provisions générales pour prêts productifs et les provisions spécifiques pour prêts douteux sont inscrites en réduction des prêts en cours.

(j) Radiations

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, le montant du capital et des intérêts impayés peut être radié par le conseil d'administration de la Société si le montant total impayé est de 20 000 \$ ou moins, ou par l'Assemblée législative du Nunavut si le montant total impayé est supérieur à 20 000 \$. Un prêt radié peut toujours faire l'objet de mesures de recouvrement.

La direction ne recommande habituellement la radiation d'un prêt qu'après avoir épuisé toutes les mesures possibles de recouvrement.

(k) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés de la Société sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif de pension à prestations déterminées créé en vertu d'une loi parrainée par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent cotiser au Régime pour couvrir les coûts afférents. Aux termes de la loi en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations à l'égard des services antérieurs ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charge au cours de l'année pendant laquelle les employés ont rendu des services, et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite.

Autres avantages

Selon les conditions d'emploi, les employés admissibles de la Société peuvent avoir droit à d'autres prestations de cessation d'emploi et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces avantages sont versés au moment de la démission, de la retraite ou du décès des employés. Les charges à payer et les frais connexes associés à ces avantages sont comptabilisés pendant la prestation de service des employés et sont déterminés selon les hypothèses émises et les meilleures estimations de la direction.

(l) Constatation des revenus

Sauf indication contraire, tous les revenus sont comptabilisés et présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice au cours duquel sont survenus les transactions ou les événements qui ont généré les revenus. Les principes comptables propres aux revenus sont les suivants :

3. Principales conventions comptables (suite)

Transferts du gouvernement du Nunavut et d'autres

Les transferts sont comptabilisés à titre de revenu lorsque le financement est approuvé et que les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations du financement donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Le financement est comptabilisé à titre de revenu reporté lorsque les stipulations du financement donnent lieu à un passif. Le revenu de financement est comptabilisé dans l'état des résultats lorsque les passifs ont fait l'objet d'un règlement. La Société ne possède aucun solde de revenus reportés.

(m) Services fournis sans frais

Le gouvernement du Nunavut offre sans frais à la Société un certain nombre de contributions et de services administratifs. Les contributions administratives reçues ne sont pas remboursables. La valeur estimée de ces contributions et de ces services est comprise dans leur solde de compte respectif .

Les services de vérification sont fournis sans frais à la Société par le Bureau du vérificateur général du Canada. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers à l'égard de ces services .

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2013

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'encaisse de la Société est mise en commun avec les fonds excédentaires du Gouvernement, ce qui génère des intérêts bancaires sur le solde combiné, plutôt que les soldes de comptes individuels. En 2013, la Société a perçu des revenus d'intérêts de 94 918 \$ (2012 – 48 127 \$) à un taux moyen de 1,17 % (2012 – 1,37 %).

Au 31 mars 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent une avance de 754 462 \$

5. Prêts en cours

Au 31 mars 2013, les dates d'échéance prévues des prêts en cours sont les suivantes :

Date d'échéance	Taux d'intérêt annuel Taux	2013	Taux d'intérêt annuel Taux	2012
Prêts douteux	5,75 % à 10,25 %	645 595 \$	5,75 % à 10,25 %	645 596 \$
1 an	3,09 % à 7,19 %	3 390 913	4,25 % à 8,25 %	1 821 858
1 à 2 ans	4,50 % à 7,19 %	1 855 974	5,75 % à 7,19 %	2 879 173
2 à 3 ans	4,25 % à 7,19 %	1 944 546	4,50 % à 7,19 %	1 703 437
Plus de 3 ans	5,09 % à 6,56 %	3 517 225	4,25 % à 7,19 %	3 587 341
		11 354 253 \$		10 637 405 \$
Intérêt couru sur prêts (note 7)		131 673		189 060
		11 485 926 \$		10 826 465 \$
Moins provision pour pertes sur prêt (note 6)		993 925		1 176 493
		10 492 001 \$		9 649 972 \$

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2013

Régions	Taux d'intérêt annuel	2013	Taux d'intérêt annuel Taux	2012
Productifs				
Qikiqtaaluk	3,09 % à 7,19 %	6 576 858 \$	4,25 % à 8,00 %	6 981 780 \$
Kivalliq	4,50 % à 8,25 %	2 979 235	4,50 % à 7,19 %	1 957 425
Kitikmeot	5,98 % à 8,00 %	1 152 565	6,02 % à 8,00 %	1 052 604
		10 708 658 \$		9 991 809 \$
Douteux				
Qikiqtaaluk	5,75 % à 6,00 %	388 395 \$	5,75 % à 6,00 %	388 395 \$
Kivalliq	6,25 % à 10,25 %	257 200	6,25 % à 8,50 %	257 201
Kitikmeot	N/A	–	N/A	–
		645 595 \$		645 596 \$
Total		11 354 253 \$		10 637 405 \$
Qikiqtaaluk	3,09 % à 7,19 %	6 965 253 \$	4,25 % à 8,00 %	7 370 175 \$
Kivalliq	4,50 % à 10,25 %	3 236 435	4,50 % à 8,50 %	2 214 626
Kitikmeot	5,98 % à 8,00 %	1 152 565	6,02 % à 8,00 %	1 052 604
Total		11 354 253 \$		10 637 405 \$

6. Provisions pour pertes sur prêts douteux

	2013	2012
<u>Provision spécifique</u>		
Solde, en début d'exercice	982 172 \$	1 154 222 \$
Modification de la provision pour l'exercice	(202 705)	(172 050)
Solde en fin d'exercice	779 467 \$	982 172 \$
<u>Provision générale</u>		
Solde en début d'exercice	194 321 \$	205 997 \$
Modification de la provision pour l'exercice	20 137	(11 676)
Solde en fin d'exercice	214 458 \$	194 321 \$
Total du solde en fin d'exercice	993 925 \$	1 176 493 \$

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2013

7. Intérêts courus à recevoir

	2013	2012
Productifs	12 175 \$	68 197 \$
Douteux	119 498	120 863
	131 673 \$	189 060 \$

8. Comptes créditeurs et charges à payer

	2013	2012
Engagements liés au commerce	31 984 \$	23 014 \$
Masse salariale et prestations à verser	150 461	176 609
Charges à payer	41 425	39 925
	223 870 \$	239 548 \$

9. À payer au gouvernement du Nunavut

	2013	2012
Solde, en début d'exercice	18 220 565 \$	14 999 731 \$
Frais d'intérêt sur l'avance pour l'exercice	209 676	220 834
Avance de fonds de roulement	–	3 000 000
Montant payé	(220 565)	–
Solde, en fin d'exercice	18 209 676 \$	18 220 565 \$

Les intérêts mensuels sur l'avance sont calculés en fonction de la valeur moyenne à la fin du mois de quelques rendements d'obligations à trois ans de référence du gouvernement canadien, et composés annuellement. En 2013, le taux est passé de 1,03 % à 1,44 % (2012 – 0,99 % à 2,04 %).

Il n'existe aucune période précise de remboursement de ces avances.

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2013

10. Avantages sociaux futurs

Tous les employés admissibles de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif de pension à prestations déterminées créé en vertu d'une loi parrainée par le gouvernement du Canada. Le président du Conseil du Trésor du Canada détermine les cotisations de l'employeur en fondant celles-ci sur un multiple de la cotisation exigée des employés. Le taux de cotisation général en vigueur à la fin de l'exercice s'élevait à 1,64 (2012 – 1,74). Les cotisations totales de 67 194 \$ (2012 – 46 641 \$) ont été comptabilisées à titre de charge au cours du présent exercice.

En vertu d'une obligation statutaire, le gouvernement est tenu de verser les prestations relatives au régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans, à raison de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives de gains. Ces prestations sont indexées à l'inflation.

Cessation d'emploi et relogement

La Société verse à ses employés des prestations de départ au moment de leur cessation d'emploi en fonction de leur nombre d'années de service et de leur salaire final. La Société offre également de l'aide au relogement aux employés admissibles, conformément aux dispositions de leurs contrats de travail. Le montant estimatif pour le relogement et la cessation d'emploi est établi à 25 900 \$ (2012 – 24 400 \$). Ce montant est compris dans les charges à payer (note 8)

11. Gestion des risques financiers

Risque lié au crédit

En détenant des instruments financiers, la Société s'expose aux risques suivants.

Le risque lié au crédit représente le risque que la contrepartie manque à ses obligations aux termes d'un instrument financier, ce qui provoquerait une perte financière.

Les prêts sont consentis et administrés selon des politiques de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit associé aux emprunteurs et aux sociétés bénéficiaires des investissements est limitée à la valeur comptable des prêts et des investissements. La Société gère les risques de crédit des emprunteurs et des entreprises bénéficiaires de financement par les moyens suivants :

1. Directives et politiques communiquées aux responsables des prêts chargés de l'octroi des prêts et du suivi du rendement des clients.
2. Diversification du portefeuille dans diverses régions géographiques et obtention de garanties.
3. Limitation de la concentration des prêts et des investissements consentis à une entreprise commerciale ou à un groupe particulier à un million de dollars.

Les principales garanties offertes à titre de sûreté ou d'améliorations des termes de crédit comprennent : (i) diverses sûretés liées à l'actif; et (ii) des garanties personnelles ou consenties par les entreprises.

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2013

11. Gestion des risques financiers (suite)

Il n'y a eu aucune modification importante des pratiques et des politiques de gestion des risques de crédit de la Société par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau qui suit illustre l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, si toutes les contreparties étaient en défaut au 31 mars 2013.

	2013	2012
Encaisse	7 581 452 \$	8 160 922 \$
Comptes débiteurs	16 942	17 669
Prêts en cours, moins réserve	10 360 328	9 460 912
Intérêts courus à recevoir	131 673	189 060
Frais de crédit remboursables	16 461	22 089

À la fin de 2013, il n'existait pas de concentration connue du risque lié au crédit par type de client ou de région.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée aux risques liés aux taux d'intérêt, car les variations des taux d'intérêt du marché pourraient faire fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des avances versées par le Gouvernement. Les variations des taux d'intérêt peuvent également entraîner des fluctuations des flux de trésorerie futurs de la juste valeur des prêts à taux variables pour les prêts en cours qui totalisent 1 012 407 \$ (2012 – 1 522 000 \$).

La Société emprunte au Gouvernement aux taux variables du marché, mais elle prête à ses clients à des taux fixes. L'écart des taux d'intérêt de la Société augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsque les taux remontent.

La direction de la Société surveille l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. Elle n'applique aucune politique de gestion des taux d'intérêt pour contrer les fluctuations des taux d'intérêt.

En fonction des prêts à taux variable de la Société et des avances du gouvernement au 31 mars 2013 et du solde mensuel de l'encaisse disponible, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt ferait diminuer le résultat net de 188 000 \$ (2012 – 178 000 \$). Une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt ferait augmenter l'excédent d'un même montant .

La Société n'est exposée à aucun autre risque lié au marché.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités représente le risque que la Société éprouve de la difficulté à honorer ses obligations associées à des passifs financiers. L'objectif de la Société à l'égard de la gestion de ce risque consiste à gérer les opérations et les décaissements dans les limites de la contribution fixée pour l'exercice et précisée dans l'accord de contribution avec le gouvernement.

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2013

12. Obligations contractuelles

En vertu d'ententes de prêts intervenues avant la fin de l'exercice, la Société s'est engagée à effectuer des déboursés concernant des prêts à terme de 2 133 891 \$ (2012 – 1 105 000 \$) dus au cours du prochain exercice financier et des marges de crédit de 1 423 694 \$ (2012 – 1 250 218 \$) en demande sans échéances établies.

La Société est liée par un contrat de location-exploitation qui prend fin le 29 février 2016, pour une somme de 80 727 \$ par an.

13. Opérations entre parties liées

La Société est liée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés territoriales du gouvernement du Nunavut. La Société effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités selon les conditions similaires à celles avec des parties non associées.

(a) Contribution administrative

Conformément aux dispositions de l'Entente de contribution entre la Société et le Gouvernement du Nunavut, la Société reçoit une contribution fixe afin de couvrir ses dépenses administratives directes.

	2013	2012
Contribution de fonctionnement	600 000 \$	600 000 \$
Contributions en nature : Services fournis sans frais	143 183	136 174
	743 183 \$	736 174 \$

En outre, la Société s'est engagée dans un projet de sensibilisation pour lequel elle a reçu une contribution de 81 279 \$ du gouvernement du Nunavut (Annexe B).

(b) Services fournis sans frais

La Société inscrit dans ses états financiers une estimation des services fournis sans frais par le Gouvernement. Les contributions non monétaires du Gouvernement comprennent le soutien comptable et administratif, les services régionaux et de gestion du personnel, la location de bureaux, les services publics, les assurances et les systèmes téléphoniques et informatiques.

	2013	2012
Dépenses liées aux installations	80 727 \$	80 727 \$
Fournitures et dépenses de bureau	8 000	8 000
Assurance et gestion des risques	3 970	3 619
Salaires et avantages sociaux des employés	50 486	43 828
	143 183 \$	136 174 \$

14. Objectifs budgétaires

Les objectifs budgétaires ont été fournis à titre de comparaison et sont calculés en fonction des principales estimations approuvées par le gouvernement du Nunavut et le Conseil d'administration et corrigés des montants liés aux projets spéciaux.

**Société de crédit commercial
du Nunavut**

Annexes

			Le 31 mars 2013	Le 31 mars 2012
	Matériel informatique et équipement de bureau	Ameublement de bureau et accessoires fixes	Totaux	Totaux
Coûts des immobilisations corporelles				
Solde d'ouverture	109 863 \$	27 791 \$	137 654 \$	131 815 \$
Ajouts	16 417	–	16 417	5 839
Solde de clôture	126 280 \$	27 791 \$	154 071 \$	137 654 \$
Amortissements cumulés				
Solde d'ouverture	(86 559) \$	(24 314) \$	(110 873) \$	(101 268) \$
Amortissement	(6 992)	(695)	(7 687)	(9 605)
Solde de clôture	(93 551) \$	(25 009) \$	(118 560) \$	(110 873) \$
Valeur comptable nette	32 729 \$	2 782 \$	35 511 \$	26 781 \$
Taux d'amortissement	30 %	20 %		

Projet de sensibilisation

	Budget 2013	Le 31 mars 2013
Revenus		
Contribution du :		
Programme d'investissement stratégique	102 642 \$	82 114 \$
Remboursable au gouvernement du Nunavut	—	(835)
	<u>102 642 \$</u>	<u>81 279 \$</u>
Charges		
Mise à jour du site Web	49 959 \$	46 460 \$
Mise à niveau logicielle	11 450	12 351
Concours logo ouvert au public	11 000	8 949
Sensibilisation de la communauté Kitikmeot	11 000	7 015
Voyage et hébergement pour la région de Kivalliq	4 233	4 358
Voyage et hébergement pour la région de Qikiqtaaluk	3 500	2 021
Lieu de réunion et traduction pour la région de Kitikmeot	4 000	125
Lieu de réunion et traduction pour la région de Kivalliq	3 500	—
Lieu de réunion et traduction pour la région de Qikiqtaaluk	3 000	—
Conception du logo	1 000	—
	<u>102 642 \$</u>	<u>81 279 \$</u>
Total	— \$	— \$

Projet de sensibilisation des communautés et de développement de marchés

	Budget 2013	Le 31 mars 2013
Revenus		
Contribution du :		
Agence canadienne de développement économique du Nord	29 043 \$	26 281 \$
	<hr/>	<hr/>
	29 043 \$	26 281 \$
	<hr/>	<hr/>
Charges		
Publicité	24 815 \$	21 953 \$
Marketing	2 228	2 228
Droits d'enregistrement	2 000	2 100
	<hr/>	<hr/>
	29 043 \$	26 281 \$
	<hr/>	<hr/>
Total	- \$	- \$
